4 M

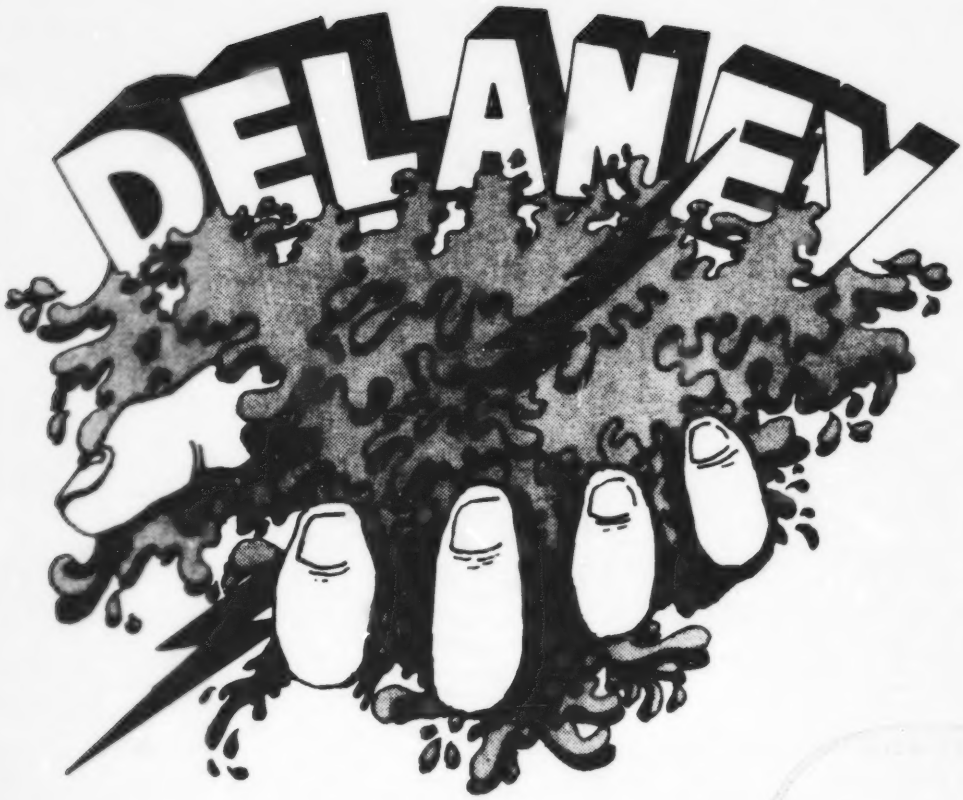

MEMOIRE

sur le projet de la centrale Delaney

LE PROJET DELANEY

INSTRUMENT ESSENTIEL POUR

BÂTIR LE QUÉBEC

Considérations socio-économiques sur le projet d'une centrale hydro-électrique à réserve-pompée dans Portneuf.

LE COMITÉ DELANEY - Mars 1983

SOMMAIRE

UN RAPPEL HISTORIQUE

Le choix du site 1
La consultation populaire 2
L'enthousiasme se communique 2

LE PROJET DELANEY ET SES RETOMBÉES

Delaney et la région de Portneuf 5
L'aménagement de St-Raymond 8
L'industrie touristique 8
Delaney et la région métropolitaine de Québec 10
Delaney et le Québec 13
Une police d'assurance pour les exportations 13
Un outil de croissance économique 16
Une question d'économie 17
Analyse des coûts du projet 20

CONCLUSION 21

ANNEXES 23

La préparation de ce document a été largement favorisée par les appuis et l'aide que le Comité Delaney a reçus de la population de la région de Portneuf ainsi que par un soutien qui a largement dépassé les frontières de la région.

Ainsi, les présentes lignes n'expriment pas seulement l'opinion des membres du Comité mais traduisent les attentes de toute une collectivité anxieuse de voir débuter dans les plus brefs délais la réalisation du Projet Delaney.

UN RAPPEL HISTORIQUE

Quelque part en 1974, la population de la région de Portneuf était convoquée par Hydro-Québec à une réunion d'information portant sur le projet d'une centrale d'aménagement hydro électrique à réserve pompée. Depuis, bien d'autres séances d'information et de consultation ont eu lieu, des études techniques, économiques et environnementales ont été menées alors que sur le terrain, se déroulaient des travaux de forage, d'arpentage, etc.

Huit ans plus tard, le Projet Delaney n'est toujours qu'un projet.

Préoccupé au plus haut point par l'avenir de ce projet, le Comité Delaney soumet à votre attention un ensemble de considérations d'ordre socio-économique qui, espère-t-il, apporteront un éclairage complémentaire aux très importants travaux techniques menés par les autorités compétentes.

Le Comité Delaney espère ainsi provoquer une prise de décision dans les plus brefs délais.

LE COMITÉ DELANEY

par: Robert Moisan, président

St-Raymond, le 25 mars 1983

En plus de faire l'objet d'une mobilisation de l'opinion publique dans la région de Portneuf, le Projet Delaney a été étroitement lié à toutes les discussions relatives à l'avenir énergétique du Québec, ces dernières années. Il s'agit donc d'un projet gouvernemental dont la notoriété n'est pas à démontrer.

Cependant, le Comité juge nécessaire de faire précéder son argumentation d'un bref survol historique dans le but de permettre au lecteur de prendre connaissance de certaines informations dont la diffusion aurait pu être limitée ou mal interprétée.

LE CHOIX DU SITE

La conception d'une centrale hydro-électrique à réserve-pompée fut mise de l'avant par Hydro-Québec au début des années '70. L'organisme gouvernemental envisageait alors de construire ce type d'équipement sur le cours de la rivière Jacques-Cartier.

Plusieurs s'opposèrent à ce projet, non pas que le principe d'une centrale hydro-électrique de pointe déplaisait, mais parce que l'on considérait la rivière Jacques-Cartier comme un site naturel unique qu'il fallait préserver à tout prix.

Hydro-Québec accepta d'étudier d'autres possibilités en tenant compte cette fois de l'importance des caractéristiques naturelles et esthétiques des sites sur lesquels elle jetait son regard. Le Projet Delaney fut retenu et dès 1972, la Société d'Etat entreprit une série de mesures, études et recherches complètes. Tout fut pris en considération: les aspects naturels, sociaux, économiques et techniques furent littéralement scrutés afin de ne rien laisser au hasard. Toutes ces études ont coûté plus de 15 millions de dollars. (1)

(1) Hydro-Québec, Centrale de pompage Delaney, Rapport sur les études d'avant-projet, novembre 1980, p. 23

LA CONSULTATION POPULAIRE

Jamais une population n'aura été autant informée et consultée sur un projet gouvernemental. Le site retenu étant situé au coeur d'une région habitée, à environ 10 km au nord de ville St-Raymond et dans les limites de St-Raymond paroisse, Hydro-Québec décida, avec raison, d'établir un dialogue avec la population locale.

Des séances d'information furent tenues en 1974, 1975, 1976 et 1979. Ces échanges permirent aux nombreux intervenants de faire part de leurs préoccupations relativement à l'impact du projet sur la population en terme d'intégration harmonieuse tant au niveau du chantier que de la centrale elle-même.

Cette consultation populaire a permis à Hydro-Québec d'intégrer à son projet les préoccupations et suggestions exprimées par la communauté, rendant ainsi Delaney une réalisation positive sur tous les points.

L'ENTHOUSIASME SE COMMUNIQUE

Le 10 novembre 1979, la Caisse d'Entraide Economique de Portneuf présenta devant une commission parlementaire de l'Assemblée Nationale du Québec un mémoire démontrant les effets bénéfiques du Projet Delaney sur l'économie des régions de Portneuf et de Québec. La qualité de l'argumentation fut remarquée par la presse québécoise et un grand quotidien qualifia en page éditoriale le Projet Delaney comme «l'événement économique du siècle pour la région de Portneuf». (2)

Le mémoire et les réactions enthousiastes qu'il provoqua, alliés aux discussions, interventions, consultations et réflexions de toutes sortes, amenèrent la population à considérer la

(2) Le Soleil, 8 décembre 1979, Maréchal Francoeur.

réalisation du projet comme une chose acquise. Des commerçants et hommes d'affaires firent des investissements qui allèrent de l'agrandissement de commerces existants jusqu'à l'érection de bâtiments neufs; tous se préparant à recevoir la marée d'ouvriers qui allaient venir travailler sur le site du chantier.

Les prévisions optimistes devinrent plus intenses quand, le 20 janvier 1981, M. Joseph Bourbeau, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, déclara devant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain, qu'Hydro-Québec venait d'acheminer au Gouvernement du Québec le rapport sur les études d'avant-projet pour l'obtention des permis nécessaires à la réalisation de Delaney. A cette époque, personne n'aurait pu croire que le projet allait être mis en veilleuse.

Depuis, la conjoncture économique inspira quelques propos pessimistes sur l'avenir du projet. Des déclarations contradictoires furent faites publiquement par divers responsables impliqués dans le projet. Avec inquiétude, la population de Portneuf apprenait un jour que le projet allait être abandonné pour se faire déclarer le lendemain qu'il était tout juste question de retarder la mise en chantier.

Une lueur d'espoir apparut en septembre 1982 alors que des fuites relatives au plan d'équipement d'Hydro-Québec indiquaient que le projet ne pouvait être mis de côté en raison du fait que la Société d'Etat considérait toujours cette centrale comme une priorité pour répondre dès 1990 à la demande d'électricité de pointe. Selon ces informations, le Projet Delaney allait devenir une nécessité énergétique prioritaire. L'espoir fit de nouveau place à l'enthousiasme quand Hydro-Québec confirma les rumeurs en rendant public le 5 octobre 1982, son plan d'équipement et ses projets d'investissements pour les dix prochaines années. Le Projet Delaney y figure comme la seule et unique mise en chantier que l'on espère voir démarrer en 1985.

Devant une telle situation, il est difficile de ne pas considérer comme prioritaire un projet qui fut le seul à résister à l'argumentation de la faible croissance de la consommation d'électricité et à l'épreuve des coupures drastiques dans les projets d'investissements futurs.

Le mercredi 27 octobre 1982, la Commission parlementaire de l'énergie et des ressources consacra une partie de ses travaux au Projet Delaney. M. Guy Coulombe, président-directeur-général d'Hydro-Québec, y réaffirma que sa société prévoit commencer la réalisation du Projet Delaney en 1985 avec une croissance des ventes régulières d'électricité de 3,7% comme moyenne annuelle. La veille, M. Yves Duhaime, ministre de l'énergie et des ressources avait déclaré devant la même commission qu'il était de son intention de mettre sur pied des interventions appropriées nécessaires pour atteindre un taux de pénétration de l'électricité qui portera la croissance moyenne annuelle des ventes d'électricité à 5,5%. (3)

Le Comité Delaney en conclut donc que les intentions du Ministre de l'énergie et des ressources en matière de développement de l'électricité, jointe à l'évaluation des besoins futurs du parc d'équipements faite par les spécialistes compétents d'Hydro-Québec, nous assurent la réalisation du projet Delaney. Cette réalisation devra même commencer avant 1985 puisqu'avec une croissance de 4,7% la centrale Delaney doit entrer en service en 1988, soit deux ans plus tôt que prévu avec une croissance de 3,7%. (4)

Après avoir analysé toutes les études pertinentes, le Comité Delaney a la ferme conviction qu'Hydro-Québec a démontré avec compétence et clarté que le Projet Delaney doit être considéré comme une réalisation plus que jamais nécessaire au plan énergétique du Québec.

(3) Journal des Débats, Commissions parlementaires, Troisième session-32e Législature, Commission permanente de l'énergie et des ressources, Etude du projet de tarification d'Hydro-Québec pour 1983 (2), No 184 et 186 (1982)

(4) Hydro-Québec, Plan de développement 1982-85, Horizon 1992, tableau 19, (1982).

LE PROJET DELANEY

ET SES RETOMBÉES

Il ne fait aucun doute que les retombées de la construction et du fonctionnement de la Centrale Delaney seront bénéfiques pour l'économie des régions de Portneuf, de Québec et de l'ensemble du Québec. Les nombreuses études consultées en font la démonstration éclatante.

Sans reprendre tout ce qui a été dit et écrit à ce chapitre, le Comité Delaney juge à propos d'aborder quelques aspects de ces retombées pour les régions de Portneuf, de Québec, de même que pour la Province.

DELANEY ET LA RÉGION DE PORTNEUF

Les bénéfices du projet en retombées économiques pour la région ont été estimés en 1981 par Hydro-Québec à 354 435 000$. (5) En 1982, d'autres analyses prétendent que ces retombées pourraient atteindre les 500$ millions.

Le Projet Delaney servira de «bougie d'allumage» pour l'économie de toute la région. Il entrainera la création, la remise en marche dans certains cas et le développement d'industries régionales de transformation dans des domaines aussi divers que la fabrication usinée de panneaux et de coffrages, le réchappage des pneus de camions et d'autres véhicules, le recyclage des huiles moteurs, l'entretien d'outils électroniques, auxquels pourrait s'ajouter la création d'un centre de formation professionnelle et le développement des centres existants de produits de consommation courante.

Le Comité estime que la rentabilité des investissements passera par une volonté gouvernementale et régionale d'assurer au milieu des retombées économiques efficaces et durables. Dans cet esprit, il a analysé diverses hypothèses allant de la création d'une économie artificielle à ce qu'il estime être un modèle régional de développement futur.

Première hypothèse: Hydro-Québec établit sa base opérationnelle à l'extérieur des zones habitées.

Un tel scénario est peu probable. On retrouve en effet à proximité du chantier des communautés bien structurées – la plus importante étant St-Raymond – qui peuvent fournir à Hydro-Québec et à ses employés maintes ressources humaines et physiques. L'utilisation de ces ressources serait économique pour la Société d'Etat qui n'aurait pas à investir pour des installations et des services qui sont déjà existants et qui pourront être mis à sa disponibilité. Le Comité ne favorise pas cette première hypothèse.

(5) Hydro-Québec, Le point sur le Projet Delaney, vol. 1, no 3, 2 février 1981, p. 8 (12% du coût global en revenus directs et 5% en revenus indirects).

Seconde hypothèse: Les communautés déjà établies deviennent d'immenses camps de roulottes où les sous-traitants des entrepreneurs principaux viennent s'installer pour quelques années.

A ces installations temporaires et non planifiées s'ajouteraient d'autres installations spéculatives: motels, bars, commerces, etc., dont le but serait évidemment l'amortissement des frais d'installation pendant la durée du projet plus un profit substantiel. Ces installations à durée limitée ne pourraient qu'enlaidir leur environnement et provoquer une activité économique artificielle et temporaire.

Dans un essai déposé à l'Université Laval dans le cadre d'un programme en Aménagement du territoire et développement régional, l'économiste Patrice Ouellet démontre que le Projet Delaney provoquera une hausse de la construction résidentielle permanente dans la région. (6) Les jeunes de la région travaillant au chantier Delaney préféreront se construire ou faire construire une maison unifamiliale plutôt que d'absorber une hausse de loyer des espaces habitables: phénomène qui sera attribuable à l'arrivée d'ouvriers de l'extérieur. En plus de générer des emplois hors chantier dans le secteur de la construction, cette situation permettra aux travailleurs de l'extérieur de disposer d'une banque de logements ainsi libérés.

Selon l'économiste Ouellet, il ne faudrait pas encourager la multiplication, tels des champignons, de nouveaux commerces de détail et d'entreprises de services comme les épiceries, bars, motels, etc. Leur nombre actuel serait suffisant pour satiffaire la demande accrue causée par l'arrivée de nouveaux résidents (temporaires et permanents) dans la mesure où leurs gestionnaires pourraient élargir le choix des biens et services offerts, tout en embauchant des employés supplémentaires à temps-partiel et/ou temporaires. Pour ces raisons, le Comité estime que cette seconde hypothèse n'est pas à retenir.

(6) Patrice Ouellet, Les impacts socio-économiques du Projet Delaney, programme ATRD, Ecoles des Gradués, Université Laval, 1978.

Troisième hypothèse: La communauté la plus rapprochée, St-Raymond, sera organisée comme véritable base opérationnelle du chantier.

C'est la première fois depuis 1960 – il y eut Chute des Passes au Saguenay – qu'un projet québecois d'envergure est prévu en pleine région habitée dont l'activité économique est animée par les secteurs agricole, forestier et par une industrie connexe.

Il y a une différence très marquée entre Delaney et d'autres projets hydro-électriques de même nature tels Manic-Outarde, les Chûtes Churchill et la Baie James. Pour chacun de ces projets, une ville a dû être créée pour servir de base logistique à l'ensemble des activités de gérance, d'ingénierie, de coordination et de surveillance, de construction et d'excavation, de mouvements des terres de fabrication de béton et d'installations mécaniques et électriques.

La réalisation de ces grands projets a nécessité la création de communautés humaines isolées dans des régions d'accès difficile. Les coûts économiques et sociaux pour la création d'infrastructures et l'établissement de services essentiels furent énormes.

Pôle important de la région de Portneuf, St-Raymond possède des infrastructures sociales et économiques dont la solidité et l'efficacité ne sont plus à démontrer. On y retrouve un parc industriel, des institutions financières et coopératives, de nombreux commerces de détail, des services en informatique, un hôpital, des écoles de même qu'une foule d'autres entreprises de service à l'industrie.

En conséquence, le Comité affirme que cette troisième hypothèse apparait comme la seule pouvant assurer rationnellement et harmonieusement la réalisation efficace du Projet Delaney, d'autant plus qu'Hydro-Québec a déjà écrit que «la ville de Saint-Raymond, de par sa situation géographique, sera le carrefour stratégique par où passera éventuellement la presque totalité de la circulation engendrée par Delaney».(7)

(7) Hydro-Québec, Centrale de pompage Delaney, Renseignement généraux, juin 1979.

L'AMÉNAGEMENT DE ST-RAYMOND

Une communauté ne peut être l'hôte d'un tel projet sans prévoir des modifications à son environnement immédiat. Le Comité Delaney a la conviction que les aménagements requis n'affecteront en rien la qualité de vie des citoyens de la région.

Au chapitre de la construction résidentielle, Hydro-Québec devra prévoir le logement de son futur personnel d'opération de la centrale. Ces habitations qui pourront servir dans un premier temps à loger les cadres du chantier devront être construites selon un plan d'urbanisme qui garantira l'embellissement du milieu.

Comme la SEBJ l'a fait à Radisson (Baie James), il faudra prévoir la construction et l'amélioration des équipements récréatifs tels aréna, tennis, piscine, jeu de quilles, curling, amphithéatre, etc. Selon le cas, la gérance pourra en être confiée à l'entreprise privée et/ aux municipalités.

De son côté, le Ministère des Transports devra être appelé à participer à l'aménagement des voies de circulation et à l'amélioration des routes existantes, permettant ainsi un meilleur accès au site du projet. De plus, la présence de la route de déviation prévue pour les véhicules qui se rendront au chantier devra rendre l'entrée de la ville, par les divers accès, aussi accueillante que possible, entre autres par l'installation de panneaux d'accueil et d'indications des services et des sites.

LE PROJET DELANEY ET L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Il est à prévoir que Delaney entrainera un développement touristique considérable. Ainsi, la région de Portneuf pourra devenir une zone de villégiature semblable aux Laurentides, dans le nord de Montréal. Déjà la région possède des infrastructures touristiques reconnues et utilisées par la population de la région métropolitaine de Québec.

L'aménagement et l'amélioration d'un réseau routier de 85 km dans la région prévu par Hydro-Québec afin de faciliter l'accès au chantier des véhicules lourds et des grandes pièces d'équipement entrainera une amélioration très considérable de l'accessibilité du territoire pour les touristes et plaisanciers, rendant ainsi la région encore plus attirante.

De son côté, la présence seule du chantier Delaney, et par la suite de la centrale, exercera un attrait indéniable pour les visiteurs. A titre d'exemple, la centrale à réserve-pompée de Blenheim-Gilboa État de New York U.S.A. enregistre une moyenne annuelle de 75,000 visiteurs, malgré le fait que le site de cette centrale de l'État de New York est très éloigné des grands centres urbains et que son accessibilité n'est pas des plus aisée.

Ceci met donc en relief l'impact de la présence des grands travaux de l'homme sur le tourisme d'une région. Dans un mémoire déposé à la Faculté de Foresterie et de Géodésie de l'université Laval, Pierre Asselin, aujourd'hui ingénieur forestier, affirme que la présence de la centrale Delaney produira inévitablement une amélioration de la classification touristique de la région de Portneuf comparativement aux autres régions du Québec. (8)

A l'attrait exercé par Delaney, s'ajoute le fait qu'Hydro-Québec a prévu la possibilité de marier à la centrale des aménagements touristiques, récréatifs et éducatifs. En 1979, Hydro-Québec a estimé le coût de ces installations à 2 965 000$ (9). Parmi les aménagements qui ont été proposés par la Société d'État ou cités dans d'autres analyses, figurent des postes d'accueil pour les visiteurs intéressés par le fonctionnement de la centrale, des belvédères, des aires de pique-nique et de camping, des pistes de ski de fond qui pourraient servir l'été de sentiers pédestres à caractère éducatif, des circuits de canot-camping sur la rivière Ste-Anne, etc.

(8) Pierre Asselin, Elaboration d'un concept d'aménagement récréatif et touristique à l'implantation de la centrale Delaney, Faculté de foresterie, Université Laval, 1980.

(9) Hydro-Québec, Centrale de pompage Delaney, Rapport sur les études d'avant-projet, novembre 1981, p.208

La présence de ces installations est une garantie de plus de l'apport positif qu'exercera la centrale Delaney sur le tourisme de la région. Dans ces conditions, il est inévitable que les performances touristiques de la centrale Delaney dépasseront de beaucoup le nombre de visiteurs qui se sont rendus à Manic-Outarde et à Beauharnois où respectivement 30,000 touristes ont été enregistrés en 1982, malgré le fait que ces endroits n'ont pas de structures d'accueil attrayantes.

De plus, l'expérience de Bleinheim-Gilboa permet de prévoir d'autres activités sportives comme la navigation de plaisance et la pêche sur les eaux du bassin inférieur.

Déjà, Hydro-Québec a exprimé son intention d'ensemencer les lacs avoisinants de la centrale et de faire aménager des routes pour y accéder afin de compenser pour la perte de petits lacs qui sont actuellement sur le territoire appelé à être submergé.

Le développement industriel et outristique qu'entrainera la réalisation de la centrale sera donc des plus bénéfique pour l'économie de la région de Portneuf. Selon des analyses qui ont été faites, de 450 à 600 travailleurs de la région attendent actuellement le début des travaux du Projet Delaney. (10) A cette création d'emplois s'ajoutent la construction de nouvelles résidences, la réouverture d'industries, et la mise sur pied de quelques autres, sans oublier l'amélioration des secteurs du commerce du détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Tout ceci permettra de rehausser le niveau de vie de nombreuses familles qui vivent dans une région lourdement frappée par la rareté du travail; certaines localités affichant un taux dépassant 50% de personnes sans emplois.

DELANEY ET LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Il est évident que la région de Portneuf ne pourra répondre à elle seule aux besoins du Projet Delaney en matière de ressources humaines et matérielles.

(10) Le chiffre de 450 emplois créés est avancé par Hydro-Québec alors que l'économiste Patrice Ouellet prévoit la création de 600 emplois directs.

Parmi les autres régions qui bénificieront sans aucun doute de ces retombées économiques figure la région métropolitaine de Québec.

Cette région possède en effet plusieurs avantages par rapport aux autres de la province. Le premier de ces avantages demeure la proximité. A environ 45 minutes de route du site, elle est stratégiquement bien placée pour fournir au chantier plusieurs équipements et services nécessaires. Hydro-Québec aura avantage à s'y approvisionner en services et en équipements.

La région de Québec possède treize parcs industriels où l'on retrouve maintes ressources. Hydro-Québec pourra s'y procurer des poutres d'acier, des tracteurs et camions lourds, des carburants de toutes sortes, des services d'informatique et d'ingénierie, des éléments entrant dans la construction d'installations provisoires, des grues, bétonnières, produits chimiques multiples, équipements électroniques complexes, etc., sans compter des entreprises spécialisées dans la réparation et l'entretien de véhicules et matériel lourds.

Parmi les entreprises de 50 employés et plus que l'on retrouve dans la région de Québec, 92 d'entre elles manufacturent où vendent des produits succeptibles de se retrouver sur un grand chantier comme celui que générera la réalisation du projet Delaney (11)

On y retrouve aussi un bassin de main-d'oeuvre spécialisée et technique dont la disponibilité, avec le lourd taux de chômage actuel, n'est pas à démontrer. Hydro-Québec prévoit y puiser plus de 400 travailleurs pour les seuls besoins du chantier Delaney alors que d'autres estiment que ce nombre pourrait être porté jusqu'à 500 pour une moyenne annuelle. Pendant la quatrième année des travaux, il est démontré que 850 travailleurs de la région de Québec seront employés au chantier.

(11) Communauté Urbaine de Québec, Service de promotion industrielle, Répertoire des principales entreprises manufacturières de Québec et ses environs, 1982.

Les emplois générés par le Projet Delaney seront particulièrement bienvenus parmi les salariés de la construction qui résident dans la région[12] de Québec, où l'on n'arrive pas à fournir suffisamment de travail; sur ce territoire, du début 1980 à la fin de 1981, le nombre d'heures travaillées dans la construction a chuté de 26,4% par rapport à ce qu'il était en 1979. En 1981, les travailleurs dont il est ici question ont dû réaliser en dehors de leur région 33% de leurs heures de travail, dont plus de la moitié à la Baie James où la quantité de travail disponible a considérablement baissée depuis le début de 1982 . . . [13]

Hydro-Québec estimait en 1980 à 354 435 000$ les revenus directs et indirects dont bénéficieraient Portneuf avec 450 résidents travaillant au chantier. Presqu'autant d'emplois étant créés dans la région de Québec, cette dernière devrait avoir plus de retombées économiques que sa voisine principalement dû au fait que son tissu économique est plus complet et moins dépendant de l'extérieur, permettant ainsi à la nouvelle masse salariale de demeurer plus longtemps dans le circuit régional.

Sur le plan touristique, la région métropolitaine de Québec pourra elle aussi profiter de la présence de la centrale Delaney. En effet, il est certain que des visiteurs de la centrale voudront profiter de leur séjour pour visiter la Vieille Capitale et sa région.

Il s'agit ici d'une hypothèse à ne pas négliger si l'on tient compte du cri d'alarme lancé le 17 février 1982 par l'Association hôtelière de Québec: cette dernière a en effet porté à l'attention du public le fait que le taux d'occupation des chambres d'hôtel ne cesse de baisser dans la région de Québec, exprimant ainsi une baisse de l'affluence touristique [14]; ceci prend plus d'ampleur quand on sait que l'industrie touristique occupe une part importante des activités économiques du Québec métropolitain.

(12) Patrice Ouellet, Les Impacts socio-économiques du Projet Delaney, Programme ATRD, Ecole des Gradués, Université Laval,1980.

(13) Source: Office de la construction du Québec, Service recherche et développement, L'Activité de l'industrie de la construction dans la région de Québec, septembre 1982.

(14) Guy Amyot, Le Tourisme en sérieuse régression dans la région, Le Soleil, 17 février 1982, p. A1.

DELANEY ET LE QUÉBEC

De par sa nature même et en raison de ses retombées, Delaney doit être considéré comme un projet collectif québécois. De plus, Hydro-Québec fera bénéficier l'ensemble du territoire québécois des avantages qu'elle retirera du projet.

UNE POLICE D'ASSURANCE POUR LES EXPORTATIONS

D'importantes ventes d'électricité ont été conclues avec nos voisins des Etats-Unis et d'autres le seront dans un avenir rapproché. En plus de répondre à des besoins domestiques futurs, le Projet Delaney s'inscrit très bien dans ce nouveau concept de vente d'énergie à l'étranger.

Or, comme on le sait, les contrats d'exportations d'électricité comprennent généralement des clauses de pénalité prévues pour protéger les acheteurs en cas de non fourniture temporaire d'énergie. Hydro-Québec perd alors, en vertu de ces clauses de pénalité, des sommes d'argent considérables qui dépassent de beaucoup le prix de vente de l'électricité non vendue. Ceci peut se produire en cas de panne ou de bris nécessitant une coupure du courant vers l'extérieur. La construction de Delaney évitera ce genre de difficultés. La centrale pouvant alimenter à elle seule la majeure partie des abonnés québécois pour une période allant de 12 à 14 heures, Hydro-Québec pourra alors utiliser le reste de l'énergie encore disponible sur le réseau pour respecter nos contrats d'exportations en cas de bris ou de panne.

D'autres parts, il semble que les espoirs de nos gouvernants et d'Hydro-Québec en matière d'exportation d'électricité puissent contribuer à devancer la réalisation de la Centrale Delaney. «Pour être en mesure de garantir sur une longue période l'exportation d'électricité régulière aux réseaux voisins, Hydro-Québec devancerait son plan des installations plutôt que de construire des centrales dont la production serait exclusivement réservée à l'exportation» (15)

(15) Hydro-Québec, Plan de développement 1982-83, Horizon 1992, (1982), p. 62

Or, les propos tenus lors des travaux de la Commission parlementaire de l'énergie et des ressources en octobre 1982 permettent de croire que l'on s'oriente de plus en plus sur une politique d'exportation d'électricité régulière, ce qui devrait accélérer la réalisation du Projet Delaney qui fait partie des plans d'installations d'Hydro-Québec.

La Centrale Delaney s'inscrit aussi dans le contexte d'un autre type d'exportations. Le Québec a acquis depuis vingt ans une compétence internationale en matière d'hydro-électricité. Mais cette compétence se limite à la conception de centrales hydroliques classiques à l'intérieur desquelles l'eau circule du haut vers le bas. Si nous sommes en mesure d'exporter le matériel nécessaire à la fabrication de simples turbines, nous laissons à d'autres la possibilité d'exporter les éléments entrant dans la fabrication de turbines-pompes semblables à celles qui seront en service dans la centrale Delaney.

Le Québec possède le potentiel humain et matériel nécessaire pour produire du matériel électro-mécanique de ce type de très grande qualité et fortement compétitif face à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Delaney permettra à nos ingénieurs et à nos ouvriers de développer une expertise de pointe en ce domaine et favorisera l'initiative de certains agents économiques qui pourront parcourir le monde afin d'offrir ce type de production.

Le Québec aura avantage à développer cette technologie de pointe s'il ne veut pas se faire damer le pion sur les marchés internationaux, car ce type de matériel est de plus en plus en demande. Dans l'édition de 1979 de la revue Eletrotecnica, Guido Borciani, directeur des études et des recherches de Hydroart (équivalent italien de l'Hydro-Québec) mentionnait qu'environ 60 turbines-pompes allaient être mises en service dans le monde entre 1979 et 1984, ce qui équivaut à la mise en service d'un Delaney annuellement pendant cinq ans.

De plus, les centrales à réserve-pompée sont appelées à devenir de plus en plus populaires dans le monde dû au fait que certains producteurs d'électricité y voient la possibilité de

récupérer une partie de l'énergie qui est disponible la nuit sur leur réseau. Ainsi, En France on songe à coupler plusieurs centrales nucléaires avec des centrales à réserve-pompée afin de stocker, la nuit, sous forme d'eau pompée, les grandes quantités d'électricité disponibles pour ensuite les redistribuer le jour. Dans cet esprit, il ne serait pas illusoire de prétendre qu'un jour Gentilly II puisse être couplé avec Delaney.

Outre le nouveau type de matériel électro-mécanique qui sera exportable, la réalisation du Projet Delaney permettra aux firmes de génie-conseil québécoises de vendre leurs services à l'étranger dans les domaines des barrages à réserve-pompée, ce qu'elles ne peuvent faire aujourd'hui puisqu'elles n'ont pas encore l'expertise en cette matière. Le fait d'augmenter la compétivité du génie-conseil québécois à l'étranger n'est pas à négliger, ces firmes déclarant actuellement un chiffre d'affaire de près d'un milliard de dollars. (16)

En 1980, les honoraires facturés à l'étranger par le génie-conseil québécois s'élevaient à 124.8 millions de dollars et ont entrainé des exportations de produits québécois évalués à $212,16 millions. Ceci fait 337 millions de dollars qui ont été injectés dans l'économie québécoise pendant l'année concernée. (17)

Dans cet ordre de grandeur, le fait d'augmenter même la vente de ces services et produits constitue un apport économique très positif. Nous savons que le gouvernement actuel est préoccupé par l'expansion de notre génie-conseil sur les marchés internationaux. Une attention spéciale fut d'ailleurs consacrée à ce sujet dans le document Bâtir le Québec II. Nous pouvons y lire que «la croissance de la demande internationale dans le secteur pour lesquels les firmes québécoises ont le plus de connaissances et d'expérience favorisera leur développement» (p. 45). Le Comité Delaney affirme qu'il est tout aussi vrai de dire que l'accroissement des connaissances et de l'expérience de ces firmes dans un secteur en expansion tel celui des centrales de pompage, favorisera aussi leur développement.

(16) Georges-Hébert Germain, «Le géant des mégaprojets», L'actualité (juillet 1982), vol. 7, no 7.

(17) Gouvernement du Québec, Développement économique, Le virage technologique, Bâtir le Québec phase II, 7ème trimestre 1982, p. 44.

UN OUTIL DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Il n'y a pas que les marchés internationaux mais aussi les marchés domestiques qui constituent un élément favorable à la réalisation de la centrale Delaney. Il faut aussi songer à l'éventualité où Hydro-Québec serait dans l'impossibilité d'alimenter les marchés extérieurs et domestiques avec ses installations de bases actuelles comme cela s'est déjà vu dans le passé. Delaney sera une garantie pour contrer ce genre d'incident. Est-il besoin d'évoquer ici les coûts humains et financiers que notre société doit absorber quand une panne de courant survient simultanément dans plusieurs régions à forte densité de population.

Dans une perspective plus large, le projet s'inscrit dans certaines politiques économiques exprimées par le gouvernement du Québec, le printemps dernier.

Le Gouvernement estime en effet qu'un minimum de 55 000 emplois devront être créés annuellement au Québec au cours des quatre prochaines années pour simplement garder le taux de chômage autour de 10%.(18) Or, la réalisation du Projet Delaney créera une moyenne annuelle de 1 050 emplois pour les travaux qui se feront directement sur le chantier alors que 800 autres seront créés pour la fabrication du matériel électro-mécanique, sans oublier les emplois indirects qui seront générés par d'autres activités économiques reliées au projet. Si les travaux du chantier démarraient cette année, le Gouvernement du Québec pourrait compter sur 2 000 emplois pour l'aider à atteindre les objectifs qu'il s'est tracé en matière de création d'emplois dans 2 et 3 ans.

La construction de la centrale permettra aussi d'atteindre un autre objectif gouvernemental qui consiste à «favoriser la reprise en main de l'économie, résorber le chômage, soutenir et équilibrer la croissance, accroitre et mieux répartir les revenus, atténuer les disparités régionales».(19)

(18) Gouvernement du Québec, Développement économique, Le virage technologique, Bâtir le Québec-phase II, 2ème trimestre 1982, p. 20.

(19) IBID: p. 19

De plus, le Projet Delaney permettra de résorber la crise qui secoue le secteur de la construction: de janvier 81 à novembre 82, cette industrie a enregistré au Québec près de 900 faillites et les données disponibles ne permettent pas de croire que leur rythme est en voie de ralentir.(20)

D'autre part, le Québec ne peut qu'encourager la réalisation du projet quand il déclare que «tous les gouvernements au Canada sont conscients de l'enjeu économique que représente la mise en oeuvre des grands projets».(21) Le Québec ayant perdu l'été dernier l'un des grands projets par l'abandon des aménagements prévus à Gros Cacouna, il serait dramatique de ne pas réaliser Delaney dans la mesure où effectivement les grands projets constituent un enjeu important.

UNE QUESTION D'ÉCONOMIE

Le Projet Delaney impliquant la réalisation d'une centrale pour produire de l'énergie de pointe, il convient de mettre en relief les coûts du projet par rapport à d'autres alternatives et de confronter les chiffres. Le graphique qui suit démontre de façon visuelle les économies qu'entraineraient la construction de la centrale Delaney par rapport aux coûts des autres solutions.

(20) Source: Consommation et Corporation Canada, Bulletin de l'insolvabilité du Surintendant des faillites, éditions mensuelles de janvier 1981 à novembre 1982

(21) Gouvernement du Québec, Développement économique, Le virage technologique, Bâtir le Québec-phase II, 2ème trimestre 1982, p. 37.

COÛT COMPARATIF DU PROJET DELANEY

Coûts du projet Delaney par rapport aux autres alternatives pour produire de l'énergie de pointe, en fonction d'une utilisation de 350 heures par année. (coûts en dollars de 1989 par KW)

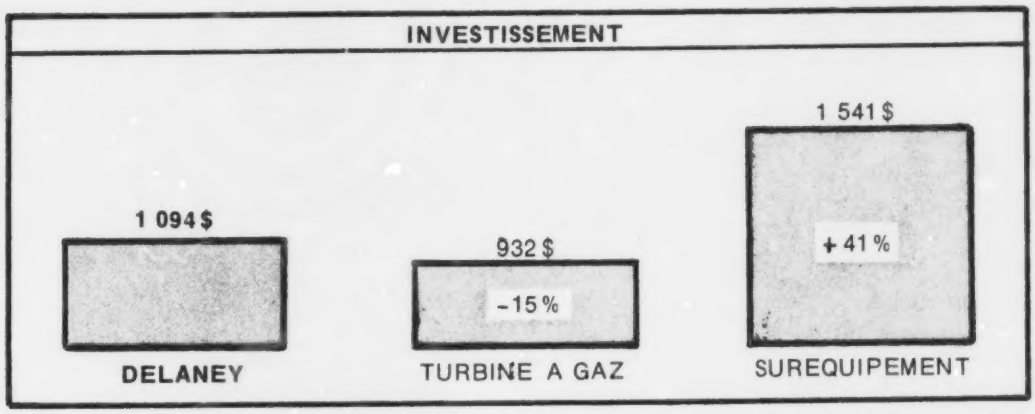

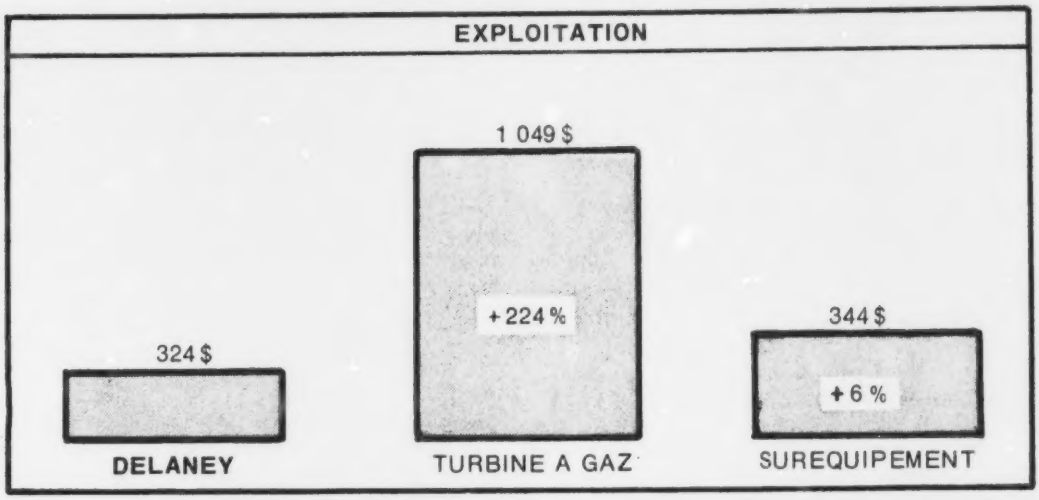

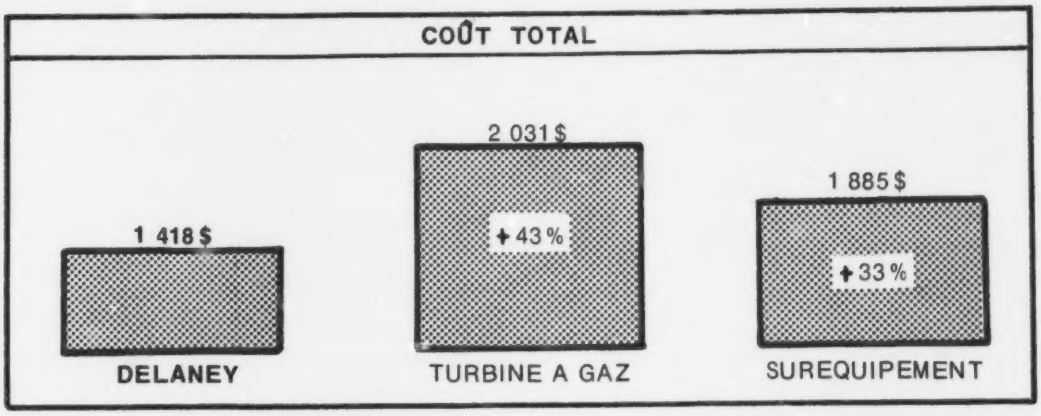

En ce qui concerne les frais d'exploitation inscrits dans ce tableau, le Comité Delaney tient à exprimer ses réflexions suivantes. Nous pouvons voir qu'un montant de 324$ (en dollars de 1989) du KW est prévue pour l'exploitation de la Centrale Delaney. Une lecture attentive des documents rendus publics par Hydro-Québec nous apprend que ce montant comprend $230 de frais variables.

Ces frais variables sont calculés à partir du coût de l'électricité provenant des centrales de base qui seront installées pendant la vie utile de la centrale Delaney, ce qui équivaut, toujours selon Hydro-Québec, aux coûts de ces centrales.(22) Partant du principe que ces centrales de base seront installées avec ou sans la présence de la Centrale Delaney dans le parc d'équipement, nous affirmons qu'il serait plus pertinent de ne pas en tenir compte dans le calcul des frais d'exploitation.

Selon ce principe, le coût de l'opération de pompage dans la centrale Delaney est nul puisqu'elle se fera avec l'électricité excédentaire que l'on retrouve la nuit sur le réseau d'Hydro-Québec. Il est donc plus opportun de songer que la centrale Delaney permettra de récupérer 75% des coûts en électricité qui servira au pompage et qui autrement serait perdue avec sa valeur de vente pendant les périodes de pointes aigües.

Ceci diminue donc le coût total (en dollars de 1989) du Kw produit par la centrale Delaney, augmentant ainsi la rentabilité du projet par rapport aux autres façons de produire de l'énergie de pointe.

Par ailleurs, depuis l'adoption du projet de Loi 16*, chaque économie que réalise Hydro-Québec dans ses investissements constitue un enrichissement collectif pour la société québécoise, les profits de la Société d'Etat étant taxés par le Gouvernement du Québec. L'Etat peut aussi taxer le capital d'Hydro-Québec qui comprend, entre autres, les emprunts que cette dernière contracte aux Etats-Unis afin de financer ses investissements.(23)

(22) Source: Hydro-Québec, Centrale de pompage Delaney, rapport sur les études d'avant-projet.

(23) Source: Marcel Bélanger, c.a., Hydro-Québec à la rescousse du gouvernement, Revue Commerce-Le Point, 1982, p. 76-84.

Compte tenu qu'Hydro-Québec devra emprunter pour financer la réalisation de Delaney, comme elle le fit pour tout autre projet, il s'en suivra une augmentation du capital taxable, accroissant ainsi les revenus que retirera l'Etat de sa principale société, en plus de la taxe de vente qui est imposée sur les achats de cette dernière.

ANALYSE DES COUTS DU PROJET

En ce qui concerne les coûts que devra débourser Hydro-Québec pour réaliser la centrale Delaney, le Comité Delaney croit que leur présentation est susceptible de provoquer un scepticisme dans l'esprit de certains observateurs.

La société d'Etat a déjà estimé les coûts du projet à $2,049,367 milliards. Or ce chiffre traduit un ensemble de dépenses globales qui dépasse de beaucoup la valeur des équipements qui seront en place au parachèvement des travaux: en fait, une fois terminé la centrale aura une valeur de $837,395 millions, composée de $505,047 millions pour les équipements et la main d'oeuvre; $192,514 millions pour les frais d'administration et de surveillance des travaux; et pour les imprévus et frais divers $139,834 millions. Il s'agit ici d'évaluer la valeur de la centrale d'une façon similaire à celle qui serait utilisée pour calculer la valeur d'une résidence unifamiliale du début de sa construction jusqu'à son occupation.

Quant au reste des coûts du projet, soit $1,211,972 milliards, il se compose du coût de l'inflation jusqu'en 1989 et du coût des intérêts que devra débourser Hydro-Québec sur ses emprunts contractés pour financer le projet. Il s'agit ici de frais qui augmentent les coûts de la centrale et qui peuvent être comparés aux paiements que devrait faire une famille pour rembourser une hypothèque contractée lors de l'achat d'une maison. Dans un tel cas, il peut en coûter généralement $124,000 pour acquérir une résidence valant réellement $45,000.

De plus, il convient de préciser que les coûts de la centrale Delaney ont été calculés en dollars de 1989, ce qui a pour effet de les exprimer avec un nombre supérieur à ce qu'ils seraient si on utilisait des dollars de 1983.

Le Comité Delaney tient à exprimer sa perception sur ce point, avec l'intention d'apporter un éclairage à ceux qui auraient pu être sceptiques quant aux coûts du projet Delaney.

Réf: Centrale de pompage Delaney. Rapport et étude d'avant-projet. Hydro-Québec, novembre 80.

CONCLUSION

Nous savons que la réalisation de la centrale Delaney créera au moins 450 emplois directs dans la région de Portneuf et que la population de cette dernière se partagera des revenus directs et indirects évalués à 354 435 000 de dollars, ce qui créera inévitablement une nouvelle prospérité dans l'économie régionale.

Le projet Delaney donne à la région de Portneuf la possibilité d'améliorer sa structure économique avec de nouvelles activités florissantes.

La région de Québec, avec qui la région de Portneuf entretient des liens sociaux et économiques étroits, pourra bénéficier d'autant d'emplois que sa voisine et aura des revenus indirects et directs supérieurs par sa structure économique plus complexe.

Au plus fort des travaux, c'est plus de 2 000 québécois et québécoises qui gagneront leur vie grâce au chantier Delaney et près de 1 000 autres travailleront ailleurs au Québec à la production des pièces électromécaniques nécessaires dans la centrale.

La centrale Delaney, par sa spécificité technologique, introduira aussi au Québec de nouvelles connaissances et expériences dans un type de production à la pointe de la technologie.

Ce sont là des retombées qui sont garanties d'avance et qui à elles seules peuvent justifier la réalisation du projet Delaney. Mais ce projet offre aussi des possibilités énormes et ouvre la porte sur de nouveaux horizons.

Le fait de réaliser la centrale Delaney offre au Québec l'opportunité de s'affirmer davantage sur les marchés internationaux, notamment dans une branche du secteur hydro-électrique qui prend de l'expension dans le monde.

DELANEY, UNE NÉCESSITÉ

A l'aube des années '70, Hydro-Québec, notre grande Société d'Etat, fit un virage technologique important dans Portneuf; un projet qui intéressa rapidement toute la population portneuvienne et qui exprima ouvertement sa fierté d'être l'hôte de ce projet de notre Société d'Etat Québécoise.

En 1972, Hydro-Québec retint le site de St-Raymond pour réaliser son projet de «centrale à réserve pompée» baptisé «Delaney». Hydro-Québec s'engagea dans une vaste consultation de la population et des organismes à vocation socio-économique, afin d'assurer l'intégration de ce projet dans le respect de l'environnement naturel, social et économique de Portneuf.

A l'automne 1982, dans ses prévisions des équipement majeurs pour la décennie '90, compte-tenu des orientations d'Hydro-Québec et des besoins prévisibles de la population en énergie de pointe, le projet «Delaney» est un équipement répondant aux exigences de cette situation et s'inscrit dans le cheminement du «virage technologique» que doit accomplir le Québec.

Le projet «Delaney» répondra donc aux besoins énergétiques de la région de la capitale québécoise et par surcroît aux besoins économiques de la région de Portneuf apportant un stimulus pour une région en sérieuses difficultés, par la création de nombreux emplois.

De plus, la réalisation de ce projet technologique unique en Amérique, entrainera des améliorations aux infrastructures routières, assurant une meilleure pénétration dans un centre de villégiature important au nord-ouest de la capitale et assurant aussi le développement touristique de la région. Enfin, de nombreuses entreprises des parcs industriels de la C.U.Q. deviendront des fournisseurs de matériaux pour la construction de cet équipement majeur.

Hydro-Québec, dans la situation économique difficile que nous traversons, se doit d'être initiateur dans ce virage technologique qu'entreprend le Québec et se doit aussi de continuer dans l'exportation d'énergie. Le projet de Centrale pompée «Delaney» est un équipement répondant aux besoins d'énergie de pointe, assurant ainsi l'exportation d'énergie permanente très compétitive sur les marchés étrangers. De plus, cet équipement, pour répondre à la demande de pointe, est de beaucoup moins dispendieux que le suréquipement des centrales de base et que les turbines à gaz.

Par ses retombées dans Portneuf, la région métropolitaine de Québec et l'ensemble de la

. . . /2

province, il ne fait aucun doute que le projet Delaney est nécessaire.

Ainsi, le Comité Delaney demande que soit maintenu dans les plans d'équipements d'Hydro-Québec le projet Delaney et que le Gouvernement du Québec accorde dans les plus brefs délais les autorisations nécessaires à sa réalisation afin que la Société d'Etat soit prête à répondre aux besoins énergétiques des québécois pour les prochaines décennies et ce à des coûts toujours très compétitifs.

Le Comité Delaney partage le point de vue de ceux qui affirment que l'économie québécoise retrouvera son dynamisme par des initiatives et l'entrepreneurship du secteur privé. Mais il ne faut pas pour autant fermer les yeux sur les retombées économiques d'un projet qu'une importante société d'Etat juge primordiale de réaliser.

Depuis 1970, le projet de réserve-pompée destinée à produire de l'énergie de pointe a nécessité des investissements considérables en études de toutes sortes. De plus, les coûts du projet ont plus que quadruplés depuis sa conception initiale. Faudra-t-il attendre qu'ils soient décuplés pour un jour réaliser l'importance d'agir.

Voilà pourquoi le Comité Delaney demande que soit maintenu dans les plans d'équipements d'Hydro-Québec le Projet Delaney et que le Gouvernement du Québec accorde les autorisations nécessaires à sa réalisation dans les plus brefs délais afin que la Société d'Etat soit prête à toute éventualité.

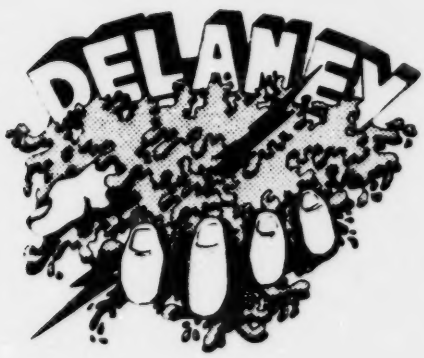

UNE NÉCESSITÉ

BIBLIOGRAPHIE

ASSELIN, Pierre; **Elaboration d'un concept d'aménagement récréatif et touristique à l'implantation de la centrale Delaney,** Faculté de Foresterie, Université Laval, Québec, 1980.

Communauté urbaine de Québec, Service de la promotion industrielle; **Répertoire des principales entreprises manufacturières de Québec et ses environs,** Québec, 1982.

Gouvernement du Québec, Développement économique; **Le virage technologique, Bâtir le Québec-Phase II,** Québec, 2ème trimestre 1982.

Hydro-Québec; **Centrale de pompage Delaney, Renseignements généraux,** juin 1979.

Centrale de pompage Delaney, Rapport sur les études d'avant-projet, novembre 1980.

Le point sur le Projet Delaney, 2 février 1981, Vol. 1, No 3.

Plan de développement 1982-1985, Horizon 1992, 1982.

Office de la construction du Québec, Service recherche & développement; **L'activité de l'industrie de la construction dans la région de Québec,** Québec, septembre 1982.

OUELLET, Patrice; **Les impacts socio-économiques du Projet Delaney,** Programme ATRD, Ecoles des Gradués, Université Laval, Québec, 1978.

Assemblée Nationale du Québec; «Etude du projet de tarification d'Hydro-Québec pour 1983» **Journal des débats,** Commissions Parlementaires, Troisième session, 32e législature, Commission permanente de l'énergie et des ressources, 1982.

Consommation et Corporations Canada; **Bulletin sur l'insolvabilité du Surintendant des faillites,** éditions mensuelles de janvier 1981 à novembre 1982.

AMYOT, Guy; «Le tourisme en sérieuse régression dans la région», **Le Soleil,** 17 février 1982, p. A-1.

BÉLANGER, Marcel, c.a.; «Hydro-Québec à la rescousse du gouvernement», **Revue Commerce-Le Point,** 1982, p. 76-84.

FRANCOEUR, Maréchal; **Le Soleil,** 8 décembre 1979, p. A-6

GERMAIN, Georges-Hébert; «Le géant des mégaprojets», **L'actualité,** juillet 1982, vol. 7, no 7.

ANNEXES

LE COMITÉ DELANEY

En mai 1982, un groupe de citoyens de la région de Portneuf se réunirent en vue d'évaluer les perspectives d'avenir du projet Delaney à la lumière des informations publiquement accessibles.

Ces personnes décidèrent de former un organisme privé à but non lucratif destiné à promouvoir la réalisation de la centrale Delaney auprès du public en général et des autorités responsables. Elles décidèrent également de s'adjoindre un recherchiste.

Depuis, de nombreuses rencontres et divers contacts permirent au Comité de recueillir de multiples appuis en provenance d'organismes et de particuliers représentant toutes les couches et les tendances présentes dans la société. Un programme d'action fut tracé et le présent document en constitue un des éléments.

ANNEXE I ..... Membres du Comité Delaney

ANNEXE II ..... Résolutions provenant des municipalités et autres élus.

ANNEXE III ..... Résolutions provenant des institutions financières.

ANNEXE IV ..... Résolutions provenant des associations de marchands ou commerçants ainsi que d'organismes voués à la promotion économique du comté de Portneuf.

ANNEXE I

MEMBRES DU COMITÉ DELANEY

M. Paul-Guy Boucher:	Président du Conseil régional de développement de Québec et Maire de Sainte-Catherine.
M. Bruno Cantin:	Conseiller à la Paroisse Saint-Raymond.
M. Jean-Marc Chaput:	Conférencier et ex-enseignant à l'école des H.E.C. Membre honoraire du Comité.
M. Richard Corriveau:	Maire de Ville Saint-Raymond.
M. Marcel Cossette:	Maire de Saint-Ubalde et Préfet suppléant à la M.R.C. de Portneuf.
M. Daniel Dion	Président de la Chambre de Commerce de Saint-Raymond.
M. Paul A. Duplain:	De l'Association des hôteliers et licenciés du comté de Portneuf.
M. Jean-Luc Genois:	Représentant des transporteurs en vrac du comté de Portneuf.
M. André Girard:	Maire de Paroisse Saint-Raymond.
M. Michel Lefebvre:	Pharmacien à Ville Saint-Raymond.
M. Pierre Lemieux:	Agent de recherche du Comité.
M. Fernand Lirette:	Directeur général de la Société d'expansion économique de Portneuf.
M. Robert Moisan:	Président du Comité et Directeur de la Chambre de Commerce de Saint-Raymond.

M. Damien Morasse:	De l'Association des marchands de Saint-Raymond.
M. Richard Morrissette:	Notaire à Ville Saint-Raymond.
M. René Paquet:	Directeur général de la Société d'entraide de Portneuf.
M. Yves Plamondon:	De la Chambre de Commerce Régionale de Portneuf.
M. Henri Vacher:	Directeur du marketing, Division hydro-électrique, Marine Industrie Limitée.
M. Jean Veillette:	Directeur de la Caisse populaire de Saint-Raymond.

ANNEXE II

MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE DE PORTNEUF

185 Route 138
Préfecture de Portneuf
Cap-Santé, G0A 1L0
Tél. 285-3744

DIRECTION GENERALE ☑ EVALUATION ☐ AMENAGEMENT ET URBANISME ☐

COPIE DE RESOLUTION
Demande à l'Hydro-Québec de faire connaître ses intentions;
M.R.C.P. (CR 128-82)

CONSIDERANT QUE le fait que la M.R.C. de Portneuf a un schéma d'aménagement à concevoir;

CONSIDERANT QUE dans l'esprit des membres du Conseil des Représentants de la M.R.C. de Portneuf la réalisation de la "Centrale hydroélectrique à réserve pompée" dans le Comté de Portneuf est une nécessité à plusieurs points de vue;

CONSIDERANT QU'il est absolument nécessaire pour le Service d'Aménagement de la M.R.C. de Portneuf de connaître clairement les intentions de l'Hydro-Québec en ce qui a trait à la réalisation de ce projet susceptible d'influer grandement lesdites orientations d'aménagement de notre territoire;

PROPOSE PAR M. LOUIS-MARIE GAUDREAULT,
SECONDE PAR MME ROSELYNE D. GERMAIN,

"Que le Conseil des Représentants de la M.R.C. de Portneuf demande à l'Hydro-Québec de faire connaître clairement ses intentions quant à la réalisation dudit projet de "Centrale Hydroélectrique à réserve pompée Delaney" afin que le Service d'Aménagement et d'Urbanisme de la M.R.C. de Portneuf puisse en tenir compte dans la définition des grandes orientations d'aménagement du territoire de la M.R.C. de Portneuf."

ADOPTEE.

Extrait du livre des minutes d'une résolution adoptée par les Représentants de la Municipalité Régionale de Comté de Portneuf à sa session régulière du 18 août 1982 à 20:00 heures en la salle des délibérations de la Préfecture à Cap-Santé.

Me Yvan Genest,
Secrétaire-trésorier,
Fait le 24 août 1982.

Municipalité de Cap-Santé
194, Route 138,
Cap-Santé,
Comté Portneuf, P.Q.
G0A 1L0
Tél.: 285-1207

Comité Delaney
"une nécessité"
(181-09-82)

Proposé par monsieur Norbert Frenette,
Appuyé par monsieur Jacques Massicotte,

Que ce conseil appuie fortement le Comité Delaney dans le but qu'il poursuit afin que Hydro-Québec réalise son projet de réserve pompée à St-Raymond.

Adoptée.

- Extrait du livre des minutes d'une résolution adoptée par le Conseil municipal de Cap-Santé à sa session régulière du 7 septembre 1982.

Vauquelin Frenette,
Secrétaire-trésorier,
Le 9 septembre 1982.

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du Conseil de Ville de Portneuf, tenue à l'hôtel de Ville de Portneuf le 7 septembre 1982 et à laquelle étaient présents: M. le maire Alphonse Veillette, MM les conseillers Serge Marcotte, Guy Laquerre, Gérard Marcotte, Marcel Alain et Michel Nadeau.

Considérant que la situation économique de la région 03 est désastreuse avec un taux de chômage très élevé; considérant que le projet Delaney est primordial pour relancer l'activité économique de la région; il est proposé par M. Serge Marcotte, appuyé par M. Marcel Alain et unanimement résolu d'appuyer les démarches du comité Delaney afin que le projet d'aménagement de la centrale hydro-électrique Delaney se réalise.

EXTRAIT CONFORME délivré à Portneuf, le 13 septembre 1982.

Marc-André Trudel,
Secrétaire-trésorier.

GOA 3AO

Tél.: 323-2112

CORPORATION MUNICIPALE DE RIVIERE-A-PIERRE

BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER
RIVIERE-A-PIERRE, COMTE PORTNEUF, QUE.

Le 13 septembre 1982.

Comité Delaney
M. Robert Moisan
100, Reu St-Jacques
St-Raymond
GOA 4GO

Monsieur,

Suite à une séance du conseil en date du 7 septembre dernier , le conseil à résolu ce qui suit:

IL EST RESOLU QU'un MONTANT de $50.00 soit transmis au Comité Delaneu de la part de notre corporation pour les démarches auprès des gouvernements.

IL EST RESOLU que la municipalité de Rivière-à-Pierre appuie fortement le Comité Delaney dans ses démarches auprès des gouvernements, la municipalité espère aussi que ses dites démarches auront un dénouement voulu ainsi qu'un impacte possitif auprès de la population.

ADOPTE.

Espérant le tout `a votre satisfaction,

Je demeure,

Mme Francine J. Gauvin
Secrétaire-trésorier

P.J.: Chèque

Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

du 20 sept. 19 82
425-82

District de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BASILE VILLAGE SUD

A la session ajournée du Conseil de la

Corporation Municipale Saint-Basile Village Sud

tenue le lundi 20 septembre 19 82 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Ferland

et les conseillers suivants: Ernest Germain
André Savard
Joseph-Eudore Caron

Proposé par M. André Savard
conseiller

Appuyé par M. Joseph-Eudore Caron
conseiller

et résolu unanimement

Que: le conseil de la municipalité de St-Basile Village Sud, appui fortement le Comité Delaney dans ses démarches pour la présentation du document à la Commission Parlementaire de l'automne;

Attendu que ce conseil est d'opinion que ce projet est devenu une nécessité dans Portneuf et les environs;

Attendu que cette résolution constitue un appui moral de notre municipalité au Comité Delaney.

Adopté.

Certifié vraie copie.

La Corporation Municipale
de St-Basile Village Sud.

Robert Page
Secrétaire-trésorier

RP/gm.

Corrobloc Complétoire Ltée M-19 (MP)
M-19B

Province de-of Quebec
District de-of

Proces-Verbal ou Copie de / or Copy of Resolution du / of 7 septembre 1982 19

CORPORATION MUNICIPALE de – MUNICIPAL CORPORATION of

du village St Charles des Grondines

A la session ordinaire du conseil de la Corporation Municipale
At the (régulière ou spéciale - regular or special) meeting of the Council of the Municipal Corporation

St Charles de Grondines village Grondines Cté de Portn.
(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse - City, Town, Village, Township or Parish)

tenue le 7 ième jour de septembre 1982 et à laquelle est présent son honneur
held the and at which is present His Worship

le Maire M. Jacques Mayrand
the Mayor Mr.

et les échevins ou conseillers suivants :
and the following aldermen or councillors :

Serge Arsand
Jacques Trottier
Victor Coté
Guy Rivard
Rolland Marcotte

tous formant quorum sous la présidence du maire.
all forming quorum under the presidency of the Mayor.

M. Antonio Portelance Secrétaire-Trésorier est aussi présent.
Mr. Secretary-Treasurer is also present.

Proposé par M. Jacques Trottier
Proposed by Mr. (échevin ou conseiller - alderman or councillor)

Secondé par M. Victor Coté et résolu unanimement:
Seconded by Mr. (échevin ou conseiller - alderman or councillor) and resolved unanimously:

Que appuyer de toutes nos forces le comité
That "DELANEY UNE NECESSITE" afin que la réalisation du projet DELANEY débute au plutot, ce projet permettra de fournir du travail aux gens de Portneuf, pour les gouvernements supérieurs de collecter des impots et taxes et d'épargner pour le Fédéral de payer de l'assurance chomage et pour le Provincial de payer moins de Bien Etre Social

Adopté unanimement,

Copie certifié des minutes

Antonio Portelance sec.tres.

7sept 1982 page 456
livre des minutes

Paroisse Saint-Raymond
376, St-Joseph
Tél.: 337-7698

PAROISSE DE ST-RAYMOND

Comté Portneuf

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil de la Paroisse de St-Raymond lors de son assemblée du ....7 Septembre 1982..... laquelle a été tenue en la salle de l'édifice municipal.

Présents : Son Honneur Monsieur le Maire ANDRE GIRARD

M. le Conseiller	JEAN-GUY DENIS	M. le Conseiller	ROLAND G. CANTIN
M. le Conseiller	BRUNO A. CANTIN	M. le Conseiller	ROGER G. MOISAN
M. le Conseiller	JEAN-LOUIS MOISAN	M. le Conseiller	RENE HUARD

RESOLUTION No 12-09-82

Proposé :
Appuyé :
et résolu :

ATTENDU QUE le Projet Delaney se situe dans les limites de la Paroisse de Saint-Raymond.

ATTENDU QUE ledit projet serait de nature à soulager la crise du chômage élevé que nous connaissons à Saint-Raymond.

ATTENDU QUE la population en général s'est montrée réceptive audit projet.

ATTENDU QUE le Conseil Municipal est solidaire des actions menées par les membres du Comité Delaney.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland G. Cantin appuyé par le Conseiller René Huard et résolu à l'unanimité de verser la somme de cent dollars ($100.00) comme contribution au Comité Delaney afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs.

ADOPTEE

Copie Certifiée conforme
ce 15ième Jour de Septembre 1982

Maire

Secrétaire-trésorier

VILLE DE SAINT-RAYMOND

Comté Portneuf

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Raymond lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 1982 laquelle a été tenue en la salle de l'Hôtel de Ville.

Présents:	Son Honneur Monsieur le Maire	Richard Corriveau			
Siège	1	Jocelyn Plamondon	Siège	4	Doric Brousseau
Siège	2	Jacquelin Plamondon	Siège	5	Gérald St-Pierre
Siège	3	---	Siège	6	Roger Beaupré

RESOLUTION NUMERO: 82-09-2059

ATTENDU QUE la population de Saint-Raymond et de Portneuf est durement touchée par la situation économique difficile;

ATTENDU QUE le projet Delaney est devenu une nécessité pour le développement du comté et des environs;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Ville de Saint-Raymond démontre un intéressement sans équivoque à la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a présenté ce projet à notre population qui en a présentement grandement besoin;

ATTENDU QUE le projet Delaney répond à un besoin énergétique aux heures de pointes;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER Jocelyn Plamondon

et UNANIMEMENT résolu d'appuyer officiellement les démarches du comité Delaney et de l'encourager à poursuivre le travail qu'il effectue afin de voir se concrétiser le projet Delaney;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à:
- Comité Delaney: monsieur Robert Noisan
- Président Hydro-Québec: monsieur Guy Coulombe
- Premier Ministre: monsieur René Lévesque
- Président Conseil du Trésor: monsieur Yves Bérubé
- Ministre Energie & Ressources: monsieur Yves Duhaime
- Député provincial de Portneuf: Me Michel Pagé
- Député fédéral de Portneuf: monsieur Rolland Dion.

ADOPTE.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
PAR: Jeanne Julien

Maire

Secrétaire-trésorier

VILLE DE SAINT-RAYMOND

Comté Portneuf

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Raymond lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 1982 laquelle a été tenue en la salle de l'Hôtel de Ville.

Présents:	Son Honneur Monsieur le Maire	Richard Corriveau			
Siège	1	Jocelyn Plamondon	Siège	4	Doric Brousseau
Siège	2	Jacquelin Plamondon	Siège	5	Gérald St-Pierre
Siège	3	---	Siège	6	Roger Beaupré

RESOLUTION NUMERO: 82-09-2060

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER Jacquelin Plamondon
APPUYE PAR LE CONSEILLER Gérald St-Pierre

et unanimement résolu que la Ville de Saint-Raymond verse au comité Delaney la somme de quatre cents dollars ($400.) comme appui financier au dit comité.

ADOPTE.

CERTIFICAT DE L'ASSISTANT SECRETAIRE-TRESORIER

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que la Corporation de la Ville de Saint-Raymond possède, à ce jour, les fonds requis permettant de payer les effets décrits dans la présente résolution.

Claude Parent
Assistant secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
PAR:

Maire

Secrétaire-trésorier

Extrait du Procès-verbal

ou

Copie de résolution **du** 07-09 **19** 82

Corporation municipale de Saint-Ubalde

À la session régulière **du Conseil de la Corporation municipale**

Saint-Ubalde
(Cité, ville, village, canton ou paroisse)

tenue le 7 septembre **1982 et à laquelle étaient présents son honneur**

le maire M. Marcel Cossette

et les conseillers suivants: Jean-Paul Darveau, Marc-André Delisle, Martial Dolbec, Jean-Yves Denis

tous membres du conseil et formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

RESOLUTION NO. 205/82

PROJET DELANEY

Il est proposé par M. Jean-Paul Darveau
appuyé par M. Marc-André Delisle
et résolu;

D'assurer le Comité Delaney de l'appui moral de notre conseil municipal pour la réalisation de ce projet présenté par Hydro-Québec à la Municipalité de St-Raymond de Portneuf.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifiée, copie conforme
St-Ubalde le 14 septembre 1982

Marguerite Paré
Secrétaire-trésorier

Formules Légales du Québec, St-Léonard, No 2290 A

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-CATHERINE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-CATHERINE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 356-82 SÉANCE DU 4 octobre 1982

PROJET DELANEY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Sauvé,

APPUYÉ PAR le conseiller René Trudel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil manifeste son appui au projet Delaney et verse une subvention de 50,00$ au groupe qui réalisera un mémoire visant à permettre la réalisation du projet.

ADOPTÉ.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 1-11 1982

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

MAIRE

Province de Québec
District de

[redacted] ou Copie de Résolution du 7 /09 19 82

CORPORATION MUNICIPALE de Sainte-Christine

A la session régulière ou [redacted] du Conseil de la Corporation Municipale

Sainte-Christine
(Cité, Ville, Village, Cantos ou Paroisse)

tenue le 7 iè. jour du mois septembre 1982 et à laquelle est présent son honneur le maire M. Léopold Marcotte

et les conseillers suivants: Mme et MM. Estelle Alain, Lévy Lavallée, Albert Leclerc, Florian Langlois et Louis-Charles Godin.

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Ghislaine C. Langlois Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

il est adopté unanimement ou [redacted]

Que Considérant que la région 03 est dans une situation désastreuse avec un taux de chômage élevé, un nombre toujours croissant de familles sur le bien-être social, un nombre impressionnant de faillites d'affaires, sans compter les fermetures permanentes et temporaires rendant par le fait même la région 03 la plus durement touchée au Québec par la situation économique;

Pour ces motifs il est proposé par M. le conseiller Louis-Charles Godin, appuyé de M. le conseiller Lévy Lavallée, et résolu unanimement d'appuyer le mouvement " Opération Delaney " et demander au Gouvernement du Québec de réaliser le projet " Delaney "

Adopté

Certifiée vraie copie,
ce 8 septembre 1982.
Ghislaine C. Langlois.

Formules Municipales Ltée, Pierrefonds, Qué. - No. 229

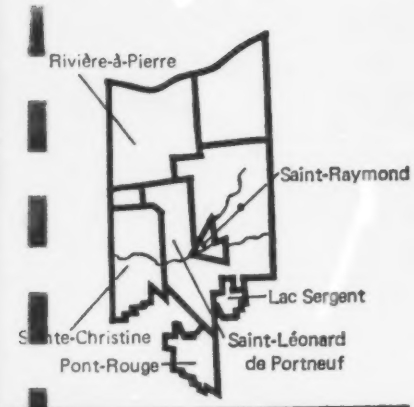

Saint-Raymond, 15 février 1983

OMMISSION SCOLAIRE
MGR-VACHON

400, rue Saint-Cyrille
Casier Postal 1150
Saint-Raymond, P.Q.
G0A 4G0

Tél.: (418) 337-6717

LE COMITE DELANEY
100, rue St-Jacques
St-Raymond
G0A-4G0

A l'attention de monsieur René Paquet, secrétaire

Sujet: Projet Delaney
Appui de la Commission scolaire Mgr Vachon

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 janvier 1983, veuillez trouver, annexée à la présente, une copie de la résolution numéro C.C. 83.02-035-, afférant au sujet en titre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous transmets, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Robert Beaulieu
Secrétaire général

RB/sl

P.J.: copie de la résolution.

PROVINCE DE QUEBEC

COMMISSION SCOLAIRE MGR VACHON
COMTE DE PORTNEUF

A une assemblée régulière du Conseil de la Commission Scolaire Mgr Vachon, où il y avait quorum, tenue le 14 février 1983, sous la présidence de monsieur Paul Cloutier, la résolution suivante a été adoptée.

C.C. 83.02-035- PROJET DELANEY
APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MGR VACHON

PROPOSE par monsieur le commissaire Guy Cayer et RESOLU que la Commission scolaire Mgr Vachon appuie le Comité Delaney dans le but qu'il poursuit, soit la réalisation du projet de construction d'une centrale hydro-électrique à St-Raymond.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE AUTHENTIQUE
DONNEE A ST-RAYMOND
CE 15 FEVRIER 1983

ROBERT BEAULIEU
SECRETAIRE GENERAL

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE TARDIVEL,
COMTE DE PORTNEUF, QUE.

A une séance tenue régulièrement le 8 septembre 1982

sous la présidence de M. Alfred Gauthier,

il a été résolu:

CC 43/82-83 PROJET DELANEY

- d'appuyer les démarches entreprises, par le Comité Delaney, pour la réalisation dudit projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CERTIFIE VRAIE COPIE,

A DONNACONA,

CE 29 SEPTEMBRE 1982.

André Légaré,

Directeur général.

AL/cdb

ANNEXE III

Comité des directeurs des Caisses Populaires

Comté de Portneuf

le 2 septembre 1982

Monsieur Robert Moisan, responsable,
Comité Delaney,
215 Lac Vert,
Rivière-à-Pierre,
Co. Portneuf, P.Q.

Monsieur,

Les membres de notre comité ont beaucoup apprécié les informations que vous leur avez données concernant les buts du comité Delaney pour la réalisation du projet.

Pour le moment, afin d'aider dans vos démarches, il nous fait plaisir de vous faire tenir avec la présente une souscription de $100.00 en attendant que les directeurs des caisses populaires soumettent à leur conseil d'administration la possibilité d'une participation plus importante.

Vos tout dévoués,

LE COMITE DES DIRECTEURS DE PORTNEUF

Par: Marc-A. Papillon

Marc-André Papillon, président
a/s Caisse Populaire de Cap-Santé,
Co. Portneuf, G0A 1L0

la caisse populaire
de st-alban

siège social
204, rue principale
st-alban, (portneuf), québec
G0A 3B0
(418) 268-3831

St-Alban, 23 septembre 1982.

Comité Delaney,
A l'Att. de M. Robert Boisan, président,
100 rue St-Jacques, St-Raymond,
P.Q. G0A 4G0

A qui de droit,

Suite à une assemblée des administrateurs de la Caisse populaire de St-Alban, tenue le 22 septembre 1982, sur proposition de M. Gaétan Falardeau appuyé par M. Bernard, Savard, et résolu à l'unanimité, que nous appuyons fortement les membres du Comité Delaney de St-Raymond, pour la réalisation du projet électrique de cette région.

Cordialement vôtre,

La Caisse populaire de St-Alban,

René Hardy

Par: René Hardy, directeur.

mouvement
des caisses populaires
desjardins

la caisse populaire
de cap-santé

siège social
9, du vieux chemin
cap-santé, (portneuf), québec
G0A 1L0
(418) 285-2434

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Cap-Santé tenue le 23 septembre 1982.

"Il est proposé par M. Raymond Papin secondé par M. Marc Bourassa et résolu à l'unanimité que la Caisse Populaire de Cap-Santé appuie le Comité Delaney dans ses démarches pour que le Gouvernement poursuive le projet de construction "Delaney".

mouvement
des caisses populaires
desjardins

Extrait des procès verbaux d'une assemblée du Conseil d'Administration de la Caisse Populaire de Donnacona, tenue le 29 septembre 82 au siège social de la dite Caisse, sous la présidence de M. Jean-Noël Pelletier

Il est proposé par M. Roger Deboisbriand,

appuyé par M. Fernand Marcotte et résolu d'accorder notre appui au comité "Delaney une nécessité".

Copie conforme

Ce 30ième jour de septembre 82

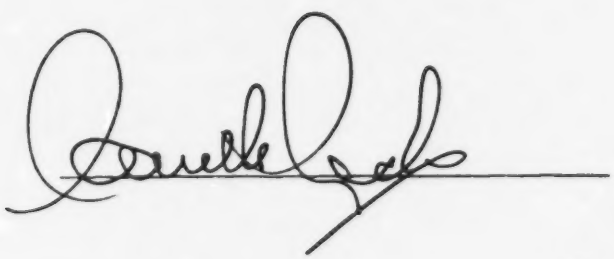

la caisse populaire
de neuville

siège social
707, rue des érables, c.p. 39
neuville, (portneuf), québec
G0A 2R0
(418) 876-2838 ou 876-2853

Neuville, le 24 septembre 1982

Comité Delaney
a/s Monsieur J. Veillette,
Caisse Populaire St Raymond,
St Raymond, Cté Portneuf, Qué.
G0A 4G0

Sujet: Souscription Projet Delaney

A l'attention de Monsieur Robert Moisan, président

Monsieur,

A sa dernière assemblée du 22 septembre dernier, notre Conseil d'Administration a décidé, par résolution, d'appuyer les démarches entreprises auprès du Gouvernement du Québec afin que soit concrétisé le projet Delaney.

Pour souligner d'une façon plus tangible notre appui à ce projet, il nous fait plaisir de vous joindre un chèque au montant de 100.00$.

Nous sommes bien conscients de l'importance de l'apport économique et touristique que la réalisation de ce projet apporterait à la région de Portneuf. Nous vous adressons nos meilleurs souhaits de réussite et nos félicitations pour l'énorme travail que vous fournissez pour le bien de notre Comté.

Nous vous prions d'agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

LA CAISSE POPULAIRE DE NEUVILLE

Madeleine Angers

MADELEINE ANGERS, directeur

MA/lcc

mouvement
des caisses populaires
desjardins

La Caisse populaire de Rivière-à-Pierre

RIVIÈRE-À-PIERRE, (PORTNEUF), QUÉ.

Rivière-à-Pierre 20 octobre 1982

Comité Delaney
100, rue St-Jacques
St-Raymond,
Cté Portneuf.
G0A 4G0

OBJET: Projet Delaney

Monsieur,

Par la présente, les dirigeants de la caisse populaire de Rivière-à-Pierre ont adopté, le 6 octobre 1982, la résolution suivante:

" Il est proposé par M. Gaston Hardy, secondé par M. Denis Gauvin et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité Delaney pour les démarches qu'il effectue pour convaincre les bienfaits pour tout le comté de Portneuf par les retombées économiques qui contribuera au développement de notre région et qui diminuera le nombre de chômeurs actuels."

Veuillez agréer, l'expression de nos meuilleurs sentiments.

Les dirigeants de la caisse populaire de Rivière-à-Pierre

Par: André Pricourt

la caisse populaire
de st-léonard
DE PORTNEUF

siège social
457, rue principale
st-léonard de portneuf
(portneuf), québec
G0A 4A0
(418) 337-7858

St-Léonard, le 17 septembre 1982.

Comité Delaney
A/S M. Robert Moisan
100, St-Jacques
St-Raymond POrtneuf

Monsieur,

Lors de notre rencontre du conseil d*administration de notre Caisse le 13 septembre dernier, nous avons pris connaissance de votre demande d*appui morale et sur une proposition de M. Jacques Julien secondé par M. Gérard Joosten et résolu à l*unanimité d*appuyer vos démarches pour l*obtention du projet d*hydro Québec "Delaney".

En espérant que cela puisse contribuer à atteindre votre objectif.

Veuillez, agréer, M. Moisan l*expression de nos salutations distinguées.

Robert Bilodeau
Directeur.

mouvement
des caisses populaires
desjardins

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Caisse populaire de St-Raymond, dûment convoquée et tenue le 21 septembre 1982.

Il a été RESOLU UNANIMEMENT que la Caisse populaire de St-Raymond appuie moralement le Comité Delaney dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec pour obtenir la réalisation du Projet Delaney. Nous justifions notre intérêt pour la concrétisation d'un tel projet compte-tenu des différents impacts sociaux-économiques qui se répercuteraient dans notre environnement immédiat et comme la Caisse populaire de St-Raymond a toujours été soucieuse du bien-être de la population de sa localité et des environs, c'est d'abord et avant tout l'intérêt de ses gens qui l'anime.

Les différents secteurs de notre société sont affectés par la crise qui nous touche et particulièrement le Comté de Portneuf, par son haut taux de chômage, ses nombreuses fermetures d'usines, ses faillites etc.

D'après nous le moment serait opportun pour amorcer "Delaney", celui-ci contribuerait à relancer notre économie et à aider notre région à tenir le coup, c'est le temps plus que jamais et tel que le véhicule le Comité Delaney: "La réalisation de - DELANEY - est devenue une nécessité chez-nous".

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ROBERT GIGUERE, secrétaire.

la caisse populaire
de ste-catherine, portneuf

siège social
2, rue Laurier
sainte-catherine, (portneuf), quebec
G0A 3M0
(418) 875-2744

Ce 20 septembre 1982.

Comité Delaney,
100, rue St-Jacques,
Saint-Raymond, Cté Portneuf.
G0A 4G0

A l'attention de Monsieur Robert Moisan.

Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration de la Caisse populaire de Ste-Catherine a pris connaissance de votre lettre du 3 septembre 1982.

"Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que notre Caisse appuie fortement le comité Delaney pour le projet d'une centrale hydro-électrique à réserve pompée dans le comté de Portneuf, qui se doit être une nécessité et une réalité."

Nous espérons que les gouvernants considèreront votre demande dans un avenir prochain.

Bien à vous,

La Caisse populaire de
Sainte-Catherine, Portneuf,

Jean-Pierre Julien,
Directeur.

JPJ/clr.

mouvement
des caisses populaires
desjardins

R A T I F I C A T I O N

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'Administration de la Société d'Entraide Economique de Portneuf, tenue le 20 septembre 1982.

R-1/180

CONSIDERANT QUE Hydro-Québec a déjà dépensé plusieurs millions de dollars en recherche, communications, travaux de tout genre depuis sept (7) ans pour le projet Delaney.
CONSIDERANT QUE Hydro-Québec a déjà soumis dans son plan d'équipement pour la décennie 1980, la construction de la centrale Delaney.
CONSIDERANT QUE Hydro-Québec a fait accepter au milieu ce projet et a suscité beaucoup d'espoir.
CONSIDERANT la situation économique extrêmement difficile que traverse actuellement les gens de la Région de Portneuf.
CONSIDERANT la position prise par la Société d'Entraide Economique de Portneuf depuis quelques années dans ce dossier.
CONSIDERANT les montants investis à date par la Société dans deux (2) mémoires déjà présentés.
Il est unanimement résolu d'appuyer le Comité Delaney dans ses démarches entreprises pour la réalisation de ce projet.

Certifié copies conformes ce vingt-huitième jour du mois de septembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-deux et signées à St-Raymond Comté de Portneuf, par le Directeur général, dûment autorisé à certifier tout extrait de procès-verbal, en vertu du règlement 31.00 des règlements de régie interne de la dite Caisse.

René Paquet
Directeur général

SOCIETE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE
DE PORTNEUF

ANNEXE IV

ASSOCIATION COMMERCIALE DE ST-RAYMOND

Association
Commerces et Services St-Raymond
C.P. 218, Saint-Raymond, Québec
GOA 4GO

A QUI DE DROIT

Suivant l'exposé du travail accompli que nous a donné Monsieur Robert Moisan, président du Comité "Delaney" à l'occasion d'une séance régulière de l'Association commerces & Services St-Raymond tenue le 15 septembre 1982, il a été proposé par M. Fernand Fiset, secondé par M. Paulin Moisan et approuvé unanimement que l'Association Commerces et Services St-Raymond, appuie fortement le Comité "Delany" dans ses démarches pour obtenir la réalisation du projet "Delaney"

Nous certifions que cette résolution est une vraie copie d'une résolution adoptée le 15 septembre 1982 lors d'une assemblée régulière des marchands du Centre-Ville, opérant sous la raison sociale de:

L'ASSOCIATION COMMERCES ET SERVICES ST-RAYMOND

SIGNE Damien Morasse

Damien Morasse, président
de:L'ASSOCIATION COMMERCES & SERVICES ST-RAYMOND

St-Raymond, 15 septembre 1982

ASSOCIATION DES HOTELIERS ET LICENCIES DU COMTE DE PORTNEUF INC.

ALP

L'Association des Hôteliers et Licenciés du Comté de Portneuf

St-Basile le 10 Août 1982

Messieurs,

A la suite de leur asemblée mensuelle du 9 août 1982 tenue à Pont-Rouge, l'Association des Hoteliers et Licenciés du comté de Portneuf a proposé la résolution suivante:

Depuis 1974, les interventions de l'Hydro Québec dans la région de Portneuf ont été fonction de l'évolution du Projet Delaney.

Chaque année l'Hydro Québec a tenu des réunions d'information avec les organismes du milieu.

Puis en 1981, Monsieur Joseph Bourbeau, président du Conseil d'administration de l'Hydro Québec, déclarait devant les membres de la chambre de Commerce et d'industrie du Québec Métropolitain que Hydro Québec venait d'acheminer le projet au gouvernement.

Durant les campagnes électorales de 1976 et celle de 1981, les par-ties politiques et les ministres nous ont vendu ce projet. Donc avec toutes ces conférences, ces déclarations et ces promesses politiques nous voulons ce projet.

Attendu que l'Hydro Québec a dépensé de 15 à 20 millions dans des études qui prouvent que le tout est réalisable et rentable.

Attendu qu'un projet de cette envergure va aider à améliorer l'économie dans la région de Portneuf et de Québec.

Attendu que Portneuf et Québec sont les deux régions du Québec les plus touchées par le chômage, on ne peut se permettre de laisser tomber un projet semblable.

Attendu que la constrution de ce projet va apporter beaucoup d'emplois et de retombé économique.

Attendu que durant la construction de ce projet et après, ce apportera plusieurs touristes qui vont certes améliorer notre économie.

L'Association des Hoteliers
du comté de Portneuf

Attendu que tout ce qui s'est fait en recherche, ce qu'on a entendu en conférence, ce que les médias d'information on dit et les promesses d'élection ont amené les usines, les industriels, les commerces les Hotels Motels, les Restaurants Brasseries etc à dépenser plusieurs millions de dollars afin d'être prêt à répondre à la demande qu'un tel projet demandera.

Nous de L'Association des Hoteliers et Licenciés du Comté de Portneuf sommes de tout coeur favorable à ce projet à l'unanimité et sommes près à vous aider à le réaliser.

Delanay c'est ton affaire et notre affaire à tous.

L'Association des Hoteliers et Licenciés
du comté de Portneuf

Paul Henri Genest

Paul Henri Genest Président

LA CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET TOURISME DE LA RÉGION DE PORTNEUF INC.

100 rue St Jacques, C.P. 1478, St-Raymond, G0A 4G0, Tél: 337-6833

EXTRAIT DE RESOLUTION

APPUI AU COMITE DELANEY

A une réunion régulière, il a été proposé et résolu unanimement d'appuyer les démarches du Comité Delaney en rapport avec la réalisation du projet Delaney.

Vraie copie certifiée
à Donnacona, le 13
janvier 1983

Le Président

André Légaré

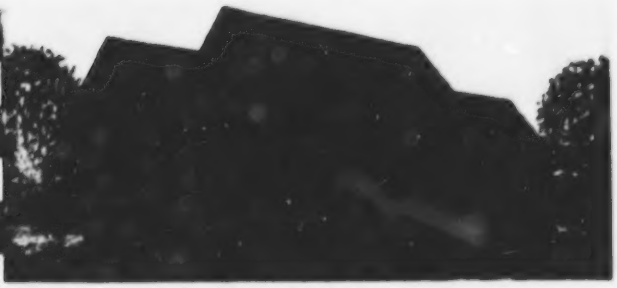

Centre régional d'information St-Raymond

La Chambre de Commerce de St-Raymond

100, St-Jacques, St-Raymond, GOA 4GO Tél.: 337-2900

EXTRAIT du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Chambre de Commerce de St-Raymond, tenue au Centre Régional d'Information, 100 rue St-Jacques, St-Raymond, le 27 octobre 1982 à 17:30 heures.

SUJET: PROJET HYDRO-ELECTRIQUE DELANEY

Considérant la faiblesse du Comté de Portneuf au niveau des investissements industriels d'importance;

Considérant que la région de Portneuf subit l'un des plus forts taux de chômage de la Province de Québec;

Considérant les énormes retombées économiques du projet Delaney pour la région de Portneuf, voir même toute la région 03;

Considérant qu'Hydro-Québec, lors de toutes ses représentations a toujours démontré que le projet Delaney est une nécessité énergétique et économique incontestable pour les années 1990 pour tous les québécois et que ce barrage est une priorité à réaliser;

Considérant que les intervenants du milieu et toute la population en général a toujours coopéré à 100% avec tous les représentants d'Hydro-Québec et des différents ministères du gouvernement dans leurs recherches et travaux préparatoires au cours des huit dernières années;

Considérant toute la promotion de ce super-projet faite par Hydro-Québec et attendu que le milieu des affaires vit dans l'incertitude depuis plusieurs années face à la réalisation de celui-ci;

.../2

Considérant que la Chambre de Commerce, représentant plus de 200 commerces et industries de la région, souhaite ardemment la réalisation du projet Delaney dans les plus brefs délais.

Il est proposé par M. Robert Moisan et unanimement résolu d'appuyer officiellement toutes les démarches du COMITE DELANEY qui met tout en oeuvre pour voir se réaliser le projet hydro-électrique Delaney le plus tôt possible.

Marcel Blair
président

Société
d'Expansion
Economique de Portneuf
100 St Jacques St Raymond
G0A 4G0

Le 24 février 1982

Monsieur Yves Duhaime, ministre
Ministère Energie et Ressources
200, Chemin Sainte-Foy
Québec G1R 4X7

Objet: Centrale Delaney

Monsieur le ministre,

La Société d'Expansion Economique de Portneuf s'inquiète depuis un certain temps du retard qui survient dans l'obtention du décret de votre Ministère autorisant Hydro-Québec à aller de l'avant dans la réalisation de la Centrale hydroélectrique Delaney dans le Comté de Portneuf.

Depuis 1974, Hydro-Québec effectue des études qui ont conduit à la recommandation de construire la Centrale Delaney pour répondre à la demande d'énergie de pointe et ce, à partir de la fin des années 1980. Hydro-Québec a, depuis le début des études, tenu des réunions d'information auprès de la population du Comté de Portneuf. Ces différentes réunions ont suscité un vif intérêt et créé au sein de la population un espoir toujours croissant de réalisation du projet face à l'impact économique pour la région de Portneuf, pour l'ensemble de la région 03 et la Communauté urbaine de Québec. En effet, ce projet constitue le seul investissement majeur dans la région 03 qui pourra faire débloquer des emplois et relancer l'économie qui stagne depuis plusieurs années. Nous croyons, donc, que vu la conjoncture économique à laquelle nous faisons face actuellement et les perspectives qui sont loin d'être optimistes, la construction de la Centrale Delaney devrait être acceptée au plus tôt et ainsi faire bénéficier la région de Québec de ces retombées qui se chiffreraient à plus de 400 millions de dollars et plus de 860 emplois.

.../2

Nous espérons donc, Monsieur le ministre, que vous prendrez en considération ces éléments positifs ainsi que les recommandations de Hydro-Québec pour prendre votre décision et ainsi donner le feu vert à ce projet dans le plus bref délai possible.

Bien à vous,

La Société d'Expansion Economique
de Portneuf

Par:

Jean-Louis Giguère, président

Par: Fernand Lirette

Fernand Lirette, directeur général

JLG/FL/lm

CRDQ CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE QUÉBEC (03)
264, de la Couronne, 2ième étage, Québec — G1K 6C8 — Tél. 529-8475

Québec, le 24 mars 1982

Monsieur Yves Duhaime, ministre
Ministère Energie et Ressources
200, Chemin Ste-Foy
Québec, P.Q.
G1R 4X6

Objet: Centrale Delaney

Monsieur le ministre,

Le Conseil régional de développement de Québec a suivi avec attention l'évolution du dossier de la Centrale Delaney dans Portneuf jusqu'à aujourd'hui. Depuis quelques semaines de nombreuses informations contradictoires circulent à ce sujet dans les médias, les unes faisant état de la mise en chantier imminente de la Centrale Delaney: "Centrale Delaney: L'Hydro aura bientôt le feu vert"(1); les autres au contraire annonçant une remise en question de ce projet d'importance: "La construction de la Centrale Delaney ne serait plus justifiée"(2).

Dans ce dernier cas on allègue la nécessité pour Hydro-Québec de reviser ses programmes d'investissement prévus pour les dix prochaines années (besoins en électricité de base et d'électricité de pointe) en raison d'études prospectives indiquant un ralentissement probable du taux de croissance de la demande d'électricité.

1. La Presse, 10/02/82
2. Le Soleil, 11/03/82

.../2

Il est certain que l'Etat se doit d'être vigilant et se montrer éclairé avant de prendre des décisions impliquant plus de 2 milliards et demi d'investissements (dépenses prévues pour la réalisation du projet Delaney). Nous espérons cependant que bientôt la population de la région de Québec saura en quoi s'en tenir sur ce projet qui a soulevé au cours des dernières années tant d'espoir pour de nombreux travailleurs et entreprises de la région.

Vous savez sans doute que la région de Québec est une des plus touchées en regard des pertes d'emplois attribuées à la conjoncture économique difficile des dernières années (pour la seule année 1981: perte de 5,000 emplois permanents). C'est vous dire à nouveau jusqu'à quel point la réalisation, au cours des prochaines années, d'un projet comme Delaney (retombées prévues de plus de 400 millions de dollars et de 860 emplois) nous apparaît importante.

C'est tout à la fois avec impatience, anxiété et espoir que nous attendons de connaître votre décision quant à la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

/nb

Paul-Guy Boucher,
président

c.c.: Denis de Belleval, député de Charlesbourg
Michel Pagé, député de Portneuf
Guy Coulombe, président Hydro-Québec

Extrait du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du C.R.D.Q. tenue à Québec le 31 mars 1982.

DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE PROJET DELANEY:

Dépôt et lecture d'une lettre que le C.R.D.Q. vient de faire parvenir au Ministre Yves Duhaime, celle-ci le pressant de prendre position sur la mise en chantier ou non de la Centrale de pompage Delaney dans le comté de Portneuf alors que plusieurs informations contradictoires circulent à ce sujet dans les médias. Claude Simard appuyé par Raymond Beaulieu propose d'accepter le contenu de la missive.

A MAJORITE

Certifié conforme par: Claude Larose, dir. gén.

Date: 26 octobre 1982

Extrait du procès-verbal de la rencontre du conseil exécutif du C.R.D.Q. tenue le 16 juin 1982.

3.2 EN PROVENANCE DE LA SOUS-REGION DE PORTNEUF:

Le comité Delaney sollicite l'aide financière du C.R.D. pour poursuivre son travail de sensibilisation de la population au projet de barrage de l'Hydro-Québec et préparer son mémoire pour la Commission parlementaire prévue pour l'automne.

Il est proposé par Bernard Fecteau, appuyé par Marie-Paule Bergeron, de verser un montant de 500,00$ au comité Delaney.

UNANIMITE

Certifié conforme par: Claude Lavoie, dir. gén.

Date: 26 octobre 1982

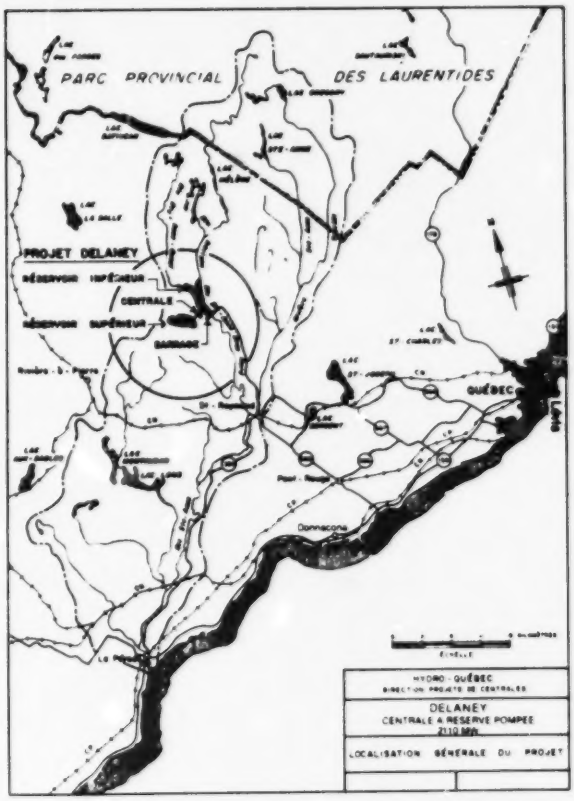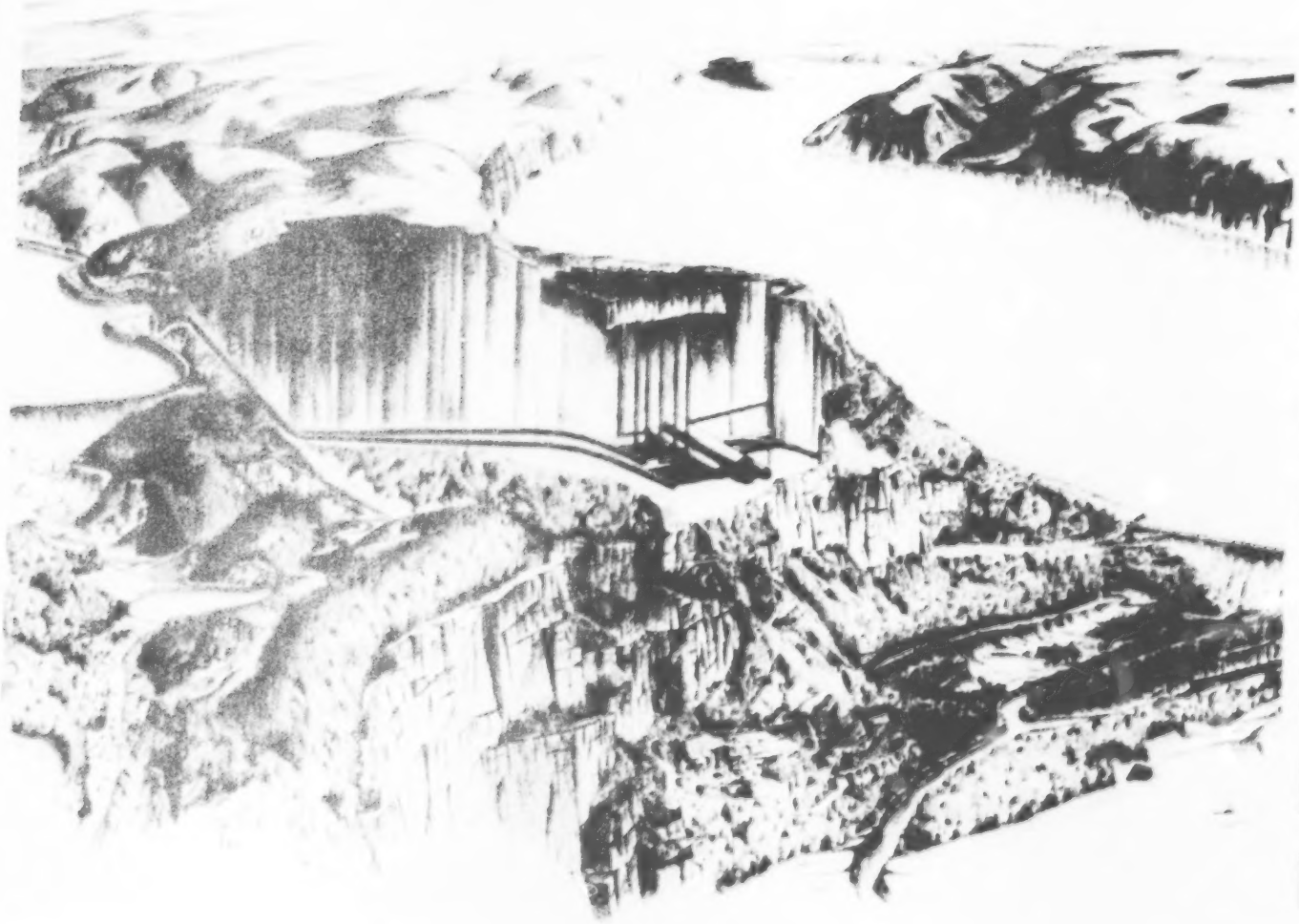
PARC PROVINCIAL DES LAURENTIDES
PROJET DELANEY
RÉSERVOIR INFÉRIEUR
CENTRALE
RÉSERVOIR SUPÉRIEUR
BARRAGE
QUÉBEC
Donnacona
HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION PROJETS DE CENTRALES
DELANEY
CENTRALE À RÉSERVE POMPÉE
2110 MW
LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET